

Une tyrannie sanitaire a été mise en place à notre insu : à nous tous de nous en débarrasser

écrit par Docteur Dominique Schwander | 17 février 2023





C'est beaucoup plus facile de se dire que l'on est un héros que de réaliser que vous avez été complice de la plus grande fraude de l'histoire

Honte aux médecins et autres professionnels de la santé.

Une tyrannie sanitaire a été mise en place à notre insu.

A nous tous de nous en débarrasser

Que répondre lorsqu'un professionnel de la santé ou toute autre personne vous demande votre statut vaccinal? Refusez simplement de répondre. Ou répondez, comme moi, en leur posant une autre question intime telle que: *et vous quelle maladie transmise sexuellement avez-vous attrapé dernièrement ?* Ou répondez comme ce Gates l'a fait lors de sa déposition pour violation de la loi anti-trust: « *Que*

voulez-vous dire quand vous dites vacciné... Je ne comprends pas la question... Je ne me souviens pas... Désolé..."

Nos gouvernements qui nous méprisent ont secrètement surveillé tant leurs citoyens qui n'ont pas reçu le vaxxin anti-Covid, que ceux qui ne sont pas à jour avec leurs rappels et boosters de ces vaxxins en expérimentation; pire encore, ils en enregistrent la ou les raisons. Maintenant que de tels programmes autoritaires ont été largement adoptés, sachez pourquoi ils ont été mis en place et comment vous pouvez les déjouer.

Ces programmes de surveillance, jusqu'alors inconnus, ont été conçus par les *Centres de contrôle et de prévention des maladies* (CDC) aux Etats Unis et, encore plus facilement en Europe, par nos autorités sanitaires avec la complicité des assurances maladie-accident dans tous les pays où telle assurance est obligatoire comme en France ou en Suisse. Ces programmes ont été mis en œuvre dès début 2022, à l'insu des patients bien évidemment, et adoptés par la majorité des hôpitaux, des cliniques privées, des laboratoires et des cabinets médicaux. Dans le cadre de cette tyrannie médicale, les médecins ont reçu pour instruction de demander aux patients leur statut vaxxinal, afin de l'ajouter à leur dossier médical électronique et aux dossiers de leur assurance maladie-accident, cela en tant que code de diagnostic, (souvent connu internationalement sous le nom de code CIM-10), afin que leur statut vaxxinal puisse être suivi à l'intérieur et à l'extérieur du système médical puis être par la suite intégré au passe vaccinal, aux microchips des cartes d'identité et des passeport numériques.

Après avoir agencé, dès 2021, des codes et des positions

tarifaires pour décrire les raisons pour lesquelles vous n'avez pas reçu un vaccin recommandé, voir même déclaré obligatoire, votre gouvernement a mis en place une abominable tyrannie médicale. Outre l'incessante propagande dans les médias de masse, votre gouvernement a également ajouté des codes et des positions tarifaires pour rétribuer les conseils des médecins en matière de la soit disant sécurité des vaccins; **cet autoritaire et liberticide programme de biosécurité permet aussi à votre gouvernement de suivre la non-conformité de chaque citoyen à tous les autres vaccins recommandés et d'évaluer la soumission des patients-citoyens au gouvernement.**

Pourquoi et dans quel but tous les gouvernements veulent-ils traquer les non-vaxxinés ? Pour soumettre les citoyens aux mesures anticonstitutionnelles de gouvernements devenus autoritaires et faciliter la mise en œuvre des passes vaccinaux et autres pièce personnelle d'identité.

Beaucoup des codes CIM et des positions tarifaires des assurances maladie-accident ne sont pas des codes ou des positions pour une maladie ou un diagnostic, mais plutôt des codes pour la non-conformité d'une procédure médicale. Que le système CIM soit géré par l'OMS est important, car cela signifie que l'OMS a mondialement autorisé et encouragé les CDC, nos assurances et nos autorités sanitaires à ajouter ces nouveaux codes à leur banques de données, banques de données et qu'elles soient exploitées au niveau international. **En réalité il n'y a aucune raison valable d'enregistrer le refus d'un vaccin par qui que ce soit. Il s'agit également d'une violation du secret médical,** puisque ces banques de données peuvent être et sont consultées par diverses personnes, services et organisations, pas seulement par vos médecins personnels.

La décision d'une personne de se faire vacciner ou non est une affaire privée, et vos droits en la matière figurent dans nos constitutions et nos lois démocratiques. Malgré cela, au cours de la « pandémie » covidienne, les droits à la confidentialité médicale ont été violés et enfreints à plusieurs reprises. Même les statuts de vaccination de vos enfants ont été partagés avec les autorités scolaires et les employeurs se sont vus accorder le "droit" de connaître le statut vaccinal de leurs employés.

Les bureaucrates de vos gouvernements et vos assurances maladie-accident utilisent également des positions tarifaires et des codes pour décrire pourquoi vous n'avez pas reçu la première série des vaccins anti-Covid ou cessé de recevoir les rappels et boosters, soit *votre statut de sous-immunisation*. Les autorités sanitaires de vos gouvernements ne cachent par leur but final puisqu'ils ont aussi recouru à l'expression *statut vaccinal délinquant*. Délinquant signifie qui a commis un délit soit une infraction punie de peine correctionnelle (par opposition à la contravention et au crime). **Refuser un booster est-il un délit ? Peut-être pas aujourd'hui, mais un jour, ça le sera certainement si nous ne nous battons pas contre cette tyrannie**; nos gouvernements ont déjà commencé à suivre tous vos vaccins, donc pas seulement les injections de vaccins anti-Covid; de plus ils identifient et collectent la ou les raisons pour laquelle vous avez refusé un vaccin donné.

Que pouvez-vous faire, à un niveau personnel, pour protéger le secret médical et votre confidentialité médicale ?

1- Vous faire soigner par un vrai médecin libre praticien, lui interdire d'envoyer une facture à votre assureur et d'entrer vos données personnelle dans une banque de données, exiger qu'il vous remette sa facture d'honoraires. C'est à vous seul de la faire suivre à votre assurance, cela après un rigoureux contrôle. En choisissant bien votre médecin privé, vous pouvez éviter d'être étiqueté et piégé dans le système autoritaire et abusif mis en place par votre gouvernement avec la complicité des assureurs et de tant de médecins et autres professionnels de la santé.

2. Exigez que vos élus œuvrent pour garantir la liberté de voyager de tous les citoyens, qu'ils protègent vos droits constitutionnels, tous vos droits à la vie privée, y compris et surtout votre vie privée médicale, qu'ils protègent toutes vos libertés. Exigez aussi que vos élus prennent des mesures immédiates pour que les codes médicaux et les positions tarifaires de cette tyrannie sanitaire soient révoqués.

Dr. med. Dominique Schwander

février 2023